

## **AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE COMMUNE d' ANTISANTI**

Suivant acte reçu par Maître Paule VILLANOVA, Notaire associé de la SCP PROVENT VILLANOVA, à CORTE (20250), les 16 et 26 avril 2018 il a été constaté, par la prescription trentenaire, la propriété de Mr Louis **BURSACCHI**, époux de Madame Minana **BARIANI**, demeurant à ANTISANTI (20270) Y né le 10 janvier 1885; Décédé à ANTISANTI (20270) , le 20 juin 1964, des biens et droits immobiliers suivants :

A ANTISANTI 20270 dans une maison à usage d'habitation élevée de deux étages sur rez de chaussée cadastrée section E numéro 604 pour un sol de 66 ca

**Lot n°1 : Au 1er étage avec accès par un escalier extérieur et une petite terrasse côté route, trois pièces cuisine, salle d'eau, constituant la totalité du niveau**

A ANTISANTI (HAUTE-CORSE) 20270 dans une maison à usage d'habitation composée d'u sous-sol, un rez de chaussée, deux étages et greniers cadastrée lieudit antisanti section E n°532 pour un sol de 95 ca

Lot n° 6 : Au sous-sol : une cave de 22 m<sup>2</sup> côté sud

Lot n° 7 : A l'entresol une pièce de 14 m<sup>2</sup>.

Lot n°8 : Au 2ème étage droite, côté sud, 2 pièces l'une de 9 m<sup>2</sup> et l'autre de 11 m<sup>2</sup> environ

Lesdits lots en très mauvais état.

La possession de ces biens a eu lieu à titre de propriétaire, de façon paisible, publique, continue et non équivoque, depuis plus de trente ans, et réunissant ainsi les conditions prévues par les articles 2261 et 2272 du Code civil, pour acquérir la propriété par la prescription trentenaire au profit de M susnommé.

Les oppositions, dûment justifiées, seront reçues, en l'Etude du Notaire soussigné, par tous moyens autres que verbaux (lettre R/AR ou exploit d'huissier) dans le mois de l'apposition du présent avis en Mairie.

POUR AVIS.  
Me Paule VILLANOVA